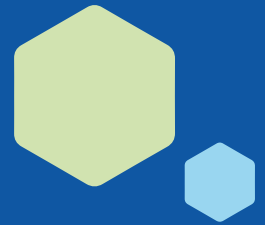


SOUTENIR LES ORTHOPHONISTES AU SEIN DE VOTRE COMMUNE

UN LEVIER MUNICIPAL SIMPLE,
PEU COÛTEUX ET STRATÉGIQUE
POUR L'ACCÈS AUX SOINS





La FNO (Fédération Nationale des Orthophonistes) est l'unique syndicat représentatif de la profession.

Elle rassemble plus de 8 000 adhérents, soit 35 % des orthophonistes, engagés aux niveaux national et régional. Ses missions sont de défendre et promouvoir l'exercice des orthophonistes, qu'ils soient libéraux ou salariés, d'améliorer la qualité et l'accès aux soins, et de protéger la profession.

POURQUOI CE DOSSIER ?

L'accès aux soins de proximité constitue aujourd'hui une préoccupation majeure des habitants, quel que soit le territoire. Selon une étude de la Fonction hospitalière de France, près de la moitié des sondés indiquent que « les réponses des candidats sur l'accès aux soins influenceront leur choix de vote ».

Dans un contexte de tension croissante sur l'accès aux professions de santé, les communes disposent de marges de manœuvre concrètes, souvent peu coûteuses, pour améliorer l'attractivité de leur territoire.

CE DOSSIER VISE À :

- Présenter le rôle essentiel des orthophonistes.
- Mettre en évidence les enjeux territoriaux.
- Proposer des actions municipales réalistes, à faible impact financier.
- Montrer en quoi ces mesures peuvent renforcer durablement l'attractivité communale.

1. L'ORTHOPHONISTE : UN ACTEUR CLÉ DE LA SANTÉ À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

1.1 Qui sont les orthophonistes ?



Les orthophonistes sont des professionnels de santé conventionnés auprès de l'Assurance maladie, qui ne pratiquent pas de dépassement d'honoraires pour leur majorité, et sont titulaires d'un certificat de capacité d'orthophoniste (bac+5, grade master).

Ils exercent sur prescription médicale ou en accès direct dans le cadre de l'exercice coordonné.

Leur champ d'actions couvre la prévention, le dépistage, le diagnostic et la rééducation des troubles du langage oral et écrit, de la communication, de la parole et de la voix, de la déglutition et des fonctions cognitives. Ils accompagnent les personnes à tous les âges de la vie, du nourrisson à la personne âgée.

1.2 Un champ d'intervention très large

Les orthophonistes prennent en soin notamment :

- Les retards et troubles du langage oral.
- Les troubles des apprentissages.
- Les troubles neurodéveloppementaux (TSA, TDL, TDA/H).
- Les troubles de la communication sociale.
- Le bégaiement.
- Les troubles du langage acquis (AVC, traumatismes crâniens).
- Les troubles de la voix.
- Les pathologies neurologiques évolutives.
- Les suites de cancers.
- Les troubles cognitifs liés au vieillissement.
- Les maladies neurodégénératives.
- Les troubles de la déglutition.
- les troubles liés aux handicaps : syndromes et maladies génétiques.
- Les troubles liées à la perte auditive.

Leur action est essentielle pour préserver l'autonomie, favoriser et maintenir le lien social et participer à une meilleure coordination du parcours médical, éducatif et social.

1.3 Modes d'exercice

Les orthophonistes exercent :

- En libéral (cabinet, maison de santé pluriprofessionnelle).
- En salariat (hôpitaux, IME, CMP, CMPP, etc).
- Ou en exercice mixte.

Ils peuvent également intervenir :

- Au domicile des patients.
- En EHPAD et structures.
- Dans les lieux de scolarisation ou de formation pour les patients avec une reconnaissance de handicap supérieure à 50%.

Les orthophonistes sont quasiment toujours conventionnés avec l'Assurance maladie et bénéficient ainsi d'un remboursement de leurs séances à hauteur de 60% par l'Assurance maladie obligatoire.

La quasi intégralité des contrats d'Assurance maladie complémentaire complète les 40% restant avec une franchise de 1 euro.

2. DÉMOGRAPHIE DE LA PROFESSION : UN ACCÈS AUX SOINS SOUS TENSION

Si le rôle des orthophonistes est largement reconnu, leur nombre est insuffisant et leur répartition sur le territoire reste inégale, entraînant des difficultés d'accès aux soins pour de nombreux habitants.

2.1 Quelques chiffres clés

- Environ **24 000** orthophonistes en France, dont 21 700 exerçant en libéral en 2024.
- Densité moyenne nationale : **31,7** orthophonistes pour 100 000 habitants.
- Profession très féminisée : **97%** de femmes.

La tension démographique dans l'accès aux soins en orthophonie est une préoccupation majeure sur tout le territoire. Les délais d'attente sont très longs et les renoncements aux soins sont fréquents.

La FNO a œuvré afin que la PPL 666, qui vise à améliorer l'accès aux soins en orthophonie en agissant sur la démographie et le statut des maîtres de stage, soit proposée et adoptée par l'Assemblée nationale. Elle n'a pour l'heure pas été inscrite à l'ordre du jour du Sénat.
> <https://bit.ly/PPL666>

2.2. Une inadéquation croissante entre besoins et offre

La profession fait face à :

- Une augmentation des besoins (meilleur repérage, vieillissement de la population, chronicisation de pathologies, durée des prises en charge longues en conséquence d'une majoration des symptômes ou de l'apparition de troubles associés liés aux délais de prises en soins).
- Des listes d'attente importantes avec des délais pouvant aller de 6 à 36 mois.
- Des renoncements aux soins.

Les freins à l'installation sont souvent locaux :

- Manque de locaux adaptés.
- Coût ou accessibilité du foncier.
- Conditions de mobilité et de stationnement.
- Attractivité globale de la commune.

Les décisions municipales peuvent donc avoir un impact déterminant.

DENSITÉ DES
ORTHOPHONISTES
PAR DÉPARTEMENT :



3. LES ORTHOPHONISTES AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

Face à ces tensions, les communes disposent de leviers concrets pour agir, sans se substituer aux politiques nationales de santé.

3.1. Santé publique de proximité

- Prévention précoce.
- Réduction des inégalités territoriales.
- Participation aux parcours de santé.

3.2. Vieillesse et autonomie

- Maintien à domicile.
- Prévention de la dépendance.
- Diminution des hospitalisations évitables.

3.3. Inclusion et handicap

- Accès à la communication comme l'installation de tableau de langage assisté dans les lieux publics.
- Inclusion scolaire et sociale.



4. LE RÔLE DE LA COMMUNE : LEVER LES FREINS SANS SE SUBSTITUER À L'ÉTAT

La commune ne remplace ni l'État, ni l'Assurance maladie, mais elle peut agir sur les freins locaux et, de ce fait, faciliter l'accès aux soins de ses administrés.

Si les conditions ne sont pas réunies, la commune est contournée, les listes d'attente augmentent et les habitants renoncent aux soins avec une possible sur-aggravation de leurs troubles. Les communes peuvent alors faire des choix politiques simples, visibles et efficaces.

10 arguments pour soutenir l'installation des orthophonistes

- 1 Santé publique locale** | L'orthophonie réduit les pertes de chance (communication, alimentation/déglutition, rééducation post-AVC, troubles du langage).
- 2 École et enfance** | Intervenir tôt diminue la gravité et soutient l'inclusion.
- 3 Autonomie et maintien à domicile** | Déglutition/voix/langage = prévention de complications et de dépendance.
- 4 Accès aux soins en tension** | Listes d'attente très longues.
- 5 Attractivité résidentielle** | Un cabinet d'orthophonie peut peser dans la décision d'installation des familles, en termes d'accès aux soins.
- 6 Impact économique local** | Les patients sont des consommateurs potentiels dans les commerces environnants.
- 7 Maillage territorial** | Lutter contre la concentration dans les pôles urbains en privilégiant la mise à disposition de locaux adaptés et accessibles en termes de loyers et de mobilité. Permettre l'acquisition facilitée de fonciers, et notamment de terrains pour la construction de pôles pluriprofessionnels.
- 8 Coût municipal modéré** | Souvent, ce sont surtout des mesures « facilitantes » (locaux, stationnement, accueil).
- 9 Visibilité politique** | Sujet consensuel, concret, immédiatement compréhensible par les habitants.
- 10 Effet d'entraînement interprofessionnel** | La commune complète des dispositifs existants et encourage l'installation d'autres professionnels puisque cela crée une dynamique.



5. PROPOSITIONS MUNICIPALES : DES ACTIONS CONCRÈTES ET PEU COÛTEUSES

5.1. Stationnement et mobilité

- Macaron local / badge municipal « soins à domicile » : autorisations de stationnement de courte durée (zones bleues, proximité écoles/EHPAD) sur justificatif d'activité.
- Places « professionnels de santé » réservées à proximité des pôles de soins (MSP, EHPAD, etc).
- Gratuité ou tarif résidents/pro sur parkings municipaux pour les séances à domicile (créneaux identifiés).
- Accès facilité aux mobilités douces (parkings à vélos, stations de vélos électriques ou arrêts de transports en commun à proximité des cabinets) afin de favoriser l'accès aux soins.
- Souplesse autour des places PMR, en acceptant d'en créer à proximité des cabinets d'orthophonie.

5.2. Immobilier et foncier

- Bail à loyer modéré dans un local communal ou via un bailleur partenaire (qui peut être avantageux les deux premières années).
- Aides ciblées aux travaux d'accessibilité (PMR) et à la mise aux normes (petits montants, mais effet important).
- Réservation de surfaces santé dans les projets urbains (rez-de-chaussée, accessibilité, stationnement).
- Prise en charge des travaux d'urbanisme tels que le terrassement d'un terrain en cours d'acquisition par des orthophonistes.
- Information des orthophonistes au sujet des aides à leur disposition en s'installant dans la commune.

5.3. Accueil d'étudiants et de stagiaires

Trouver des solutions d'hébergement à faible coût peut être un levier d'implantation durable pour l'étudiant qui exécute ses stages sur le territoire et qui souhaite s'y installer.

Une étude récente de la Fédération nationale des étudiants en orthophonie montre que 20 % des stagiaires s'installent dans des secteurs où ils ont effectué leurs stages.

5.4. Favoriser l'inclusivité et l'équité dans l'accès aux soins

Renforcer l'accès équitable aux soins, lutter contre le non-recours, réduire les inégalités sociales, territoriales et de santé, et améliorer l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité.

- Diffuser les guides municipaux avec la méthode Facile à Lire et à Comprendre.
- Installer de tableaux de langage assisté dans les parcs municipaux.
- Favoriser la formation des premiers secours en santé mentale.
- Faciliter le recours à la C2S, notamment en déployant des "bus santé", des permanences de médiation numérique et un accompagnement administratif personnalisé.
- Favoriser l'accès aux soins des personnes malentendantes grâce à l'équipement des structures municipales en boucles magnétiques.
- Nommer un référent municipal chargé de l'accessibilité et de la santé inclusive.

6. INTÉGRER LES ORTHOPHONISTES AUX CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ (CLS) ET DANS LES PROJETS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Les **CLS** visent à réduire les inégalités de santé, améliorer l'accès aux soins, renforcer la prévention et coordonner les acteurs locaux. Les orthophonistes y ont une place légitime puisqu'ils contribuent directement aux axes de l'enfance et de la parentalité, des troubles neurodéveloppementaux, du vieillissement, du handicap et de l'inclusion.

Le **PRE**, dispositif porté par les communes et visant à accompagner les enfants et adolescents en situation de fragilité éducative, scolaire, sociale ou familiale, en lien étroit avec les acteurs de terrain, permet une approche globale et coordonnée des besoins de l'enfant, au-delà du seul cadre scolaire.

Dans ce cadre, les orthophonistes ont un rôle à jouer. Les troubles du langage, de la communication et des apprentissages constituent en effet des facteurs majeurs de difficultés scolaires et de décrochage. Intégrer les orthophonistes à la réflexion autour du

PRE, sans se substituer aux soins, permet d'améliorer le repérage précoce, de renforcer l'articulation entre école, familles et professionnels de santé, et de sécuriser les parcours des enfants concernés. En sollicitant les orthophonistes, cela renforce l'efficacité d'un dispositif existant.



7. SOUTENIR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE EN ORTHOPHONIE LORSQUE LA SITUATION DE LA VILLE LE PERMET

La commune a un rôle stratégique à jouer dans le soutien à l'installation d'un Centre de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO), en tant qu'actrice de proximité du développement territorial, de l'accès aux soins et de l'attractivité locale. L'implantation d'un CFUO constitue un levier structurant pour répondre durablement aux tensions démographiques en orthophonie, en favorisant la formation de futurs professionnels directement ancrés sur le territoire. Les données montrent que les étudiants ont tendance à s'installer là où ils ont été formés ou ont effectué leurs stages ; soutenir un CFUO, c'est donc investir dans un vivier local de professionnels de santé.

La commune peut accompagner ce projet sans se substituer aux universités ou à l'État, en agissant sur ses compétences propres, notamment par la mise à disposition et la facilitation de locaux, ou par un soutien logistique dans l'accueil des étudiants, par exemple mais aussi en affirmant ce soutien et en prenant position auprès de l'ARS et des tutelles.

Au-delà de l'enjeu sanitaire, un CFUO participe à la dynamique économique, sociale et universitaire du territoire, renforce son attractivité résidentielle et affirme l'engagement politique de la commune en faveur de la formation, de la santé et de l'égalité d'accès aux soins.

CONCLUSION UN ENGAGEMENT LOCAL À FORT IMPACT POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

Soutenir l'installation et le quotidien des orthophonistes, c'est :

- Améliorer l'accès aux soins.
- Renforcer la prévention.
- Soutenir l'inclusion et l'autonomie.
- Accroître l'attractivité communale.

Des actions locales, peu coûteuses, mais à fort impact humain, sanitaire et territorial.

Pour toute question ou proposition :

- Retrouvez les contacts des syndicats régionaux affiliés à la Fédération Nationale des Orthophonistes sur notre site internet www.fno.fr
- Ou écrivez à municipales2026@fno.fr



 **fno** | FÉDÉRATION NATIONALE
DES ORTHOPHONISTES



WWW.FNO.FR
municipales2026@fno.fr
27 rue des Bluets - 75 011 PARIS

SOUTENIR LES ORTHOPHONISTES AU SEIN DE VOTRE COMMUNE

Élections municipales des 15 et 22 mars 2026

LES ORTHOPHONISTES, UN ENJEU LOCAL MAJEUR

Professionnels de santé (bac+5, conventionnés), les orthophonistes prennent en soin les troubles du langage, de la communication, de la voix, de la déglutition et des fonctions cognitives, à tous les âges de la vie (enfants, adultes, personnes âgées).

Les besoins explosent (enfance, troubles neurodéveloppementaux, vieillissement), tandis que l'accès aux soins est sous tension : listes d'attente, renoncements, inégalités territoriales.

Les freins à l'installation sont souvent locaux (locaux, foncier, stationnement, attractivité).

→ **Les communes peuvent agir efficacement, sans se substituer à l'État.**

POURQUOI S'EN SAISIR AU NIVEAU D'UNE COMMUNE

- ✓ Amélioration concrète de l'accès aux soins de proximité.
- ✓ Prévention précoce et inclusion scolaire.
- ✓ Maintien de l'autonomie et du lien social.
- ✓ Attractivité résidentielle pour les familles.
- ✓ Coût municipal modéré, impact politique visible et consensuel.



LEVIERS D'ACTION RÉALISTES ET PEU COÛTEUX

Stationnement & mobilité

- Macaron « soins à domicile » / autorisations de stationnement.
- Places réservées près des pôles de soins.

Immobilier & foncier

- Locaux communaux à loyer modéré (bail dégressif).
- Aides ciblées à l'accessibilité (PMR).

Accueil des étudiants

- Hébergement à faible coût pour les stagiaires : un levier reconnu d'installation durable sur le territoire.

Politiques locales de santé

- Intégration des orthophonistes aux Contrats Locaux de Santé (CLS).

Soutenir la création d'un Centre de formation universitaire en orthophonie (CFUO)

- Lorsque votre ville le permet : mise à disposition et facilitation de locaux, ou soutien logistique dans l'accueil des étudiants.
- En affirmant votre soutien et en prenant position auprès de l'ARS et des tutelles.

Soutenir les orthophonistes, c'est améliorer l'accès aux soins, renforcer la prévention et l'inclusion, et accroître durablement l'attractivité de la commune, par des actions locales simples et efficaces.